

Le 19/09/2014 s'est tenue une audience entre les sections syndicales et la direction. Les points suivants ont été abordés.

Effectifs : 91 arrivées d'agents C dans les Hauts-de-Seine au projet d'affectation suite à l'appel sur la liste complémentaire

Au projet d'affectation des agents appelés sur liste complémentaire, 91 cadres C rejoignent les Hauts-de-Seine. Leur installation officielle prend effet au 1^{er} octobre et ils effectueront leurs 5 semaines de stage par roulement. Ce résultat important est à mettre au compte de l'action des élus syndicaux en CAP et des

agents (pétitions, audiences...). La section CGT qui n'a cessé de souligner le sous-effectif criant dans les services de notre direction y voit un point d'appui pour obtenir le pourvoi de tous les postes vacants (il manque encore 94 B) et au-delà l'arrêt des suppressions d'emploi.

Plan pluri-annual d'adaptation du réseau

La direction a donné communication, à notre demande, d'un document destiné à la DG faisant ressortir des orientations « d'adaptation du réseau » pour la période 2016 – 2019. Elle met en avant les « contraintes locales » qui « constituent un frein à l'efficacité du réseau » : le turn-over important des effectifs, une vacance structurelle des emplois, la taille critique de certains services en dessous de laquelle la question de leur maintien est posée, l'éclatement de certains services (PCE et PCR), la « dispersion » de l'expertise.

Le constat quant au turn-over et aux vacances d'emplois amènerait-il la Direction, comme elle l'a déjà exprimé, à souhaiter une révision des règles de gestion qu'elle juge trop favorables aux agents (délai de séjour et affectation à la RAN) ?

Dans la discussion la direction a présenté certaines des orientations :

- « l'achèvement du guichet fiscal unique » par le transfert des services recouvrement des trésoreries mixtes (TM) dans les SIP correspondants. Cela concerne les TM de Villeneuve-la-Garenne, Bagneux, Malakoff, Châtillon et Clamart,
- le transfert des trésoreries municipales sur le site du SIP quand les deux services sont situés dans une même résidence d'affectation nationale. Seraient concernées les trésoreries municipales de Colombes et Neuilly.
- la fusion de services de même nature : par exemple projet de passer de 3 SPF (Service de Publicité Foncière) à 2 à Nanterre.

- à terme le regroupement des équipes en charge des établissements publics de santé et des maisons de retraite. Compte tenu de l'importance du parc HLM dans le département, la direction ne retient pas la spécialisation en pôles pour les Offices Publics de l'Habitat. Le maillage actuel serait conservé.

Elle entend également poursuivre les regroupements des PCE et des PCR.

Certains SIE (Gennevilliers, Asnières, Saint-Cloud, Clichy, Montrouge et Vanves), sont jugés de taille insuffisante (entre 10 et 14 emplois A, B et C), mais leur regroupement se heurte à des difficultés informatiques. Le regroupement des services de direction (antenne de Vanves) sur un seul site n'est pas d'actualité pour des raisons immobilières.

La CGT a fait remarquer que toutes les restructurations proposées se traduisaient par l'éloignement du service vis-à-vis de l'utilisateur et l'entassement des agents sur des surfaces réduites entraînant la dégradation des conditions de travail. Elle a rappelé son exigence d'arrêt des restructurations. Nous avons ajouté que la direction en privant les trésoreries mixtes de leur mission de recouvrement les amène en dessous de la « taille critique » pour préparer leur fermeture. La CGT a demandé à connaître le calendrier envisagé. La direction a répondu qu'il n'y avait pas de plan pluri-annual, les décisions devant être soumises au DG et au Ministre.

Restructuration du SIP de Colombes

La direction propose de réduire pour début 2015 le nombre de secteurs d'assiette de 4 à 3, celui des secteurs de recouvrement de 3 à 2 et de créer un pôle foncier (2 agents) pour les opérations complexes. La CGT a demandé à ce que ces agents bénéficient d'une formation dédiée. La CGT a constaté qu'après avoir détruit les CDIF, l'administration était contrainte d'instaurer des cellules spécialisées.

Cela confirme le fait que le foncier constitue

une mission à part entière nécessitant des agents spécialisés.

La CGT s'est interrogée sur le fait que 8 agents du secteur d'assiette ont été formés aux notions de base du recouvrement alors que la direction générale a pris l'engagement du « respect des métiers » distincts, assiette et recouvrement. La direction a répondu que l'agent placé à l'accueil généraliste répondait aux questions simples d'assiette et de recouvrement.

SIP de Suresnes

La direction a annoncé qu'il n'y aurait pas de réorganisation des secteurs, les 3 secteurs seront maintenus.

Rapprochement CDI-CDIF dans le 92

La direction entend parachever la fusion sur tous les sites à horizon 2016-2017.

Issy les Moulineaux : transfert de la trésorerie sur le site du CFP

La direction a présenté à nouveau le projet de transfert de la trésorerie municipale (TM) d'Issy-Vanves sur le site du Centre des Finances Publiques (CFP) d'Issy. Ce projet avait été repoussé en début d'année suite à l'opposition des agents et des organisations syndicales qui avaient notamment pointé le non-respect des règles de consultation du CTL et du CHSCT.

En réponse à notre interrogation la direction a expliqué qu'elle avait recherché une nouvelle implantation moins coûteuse sur Issy, sans résultat, sachant que la sécurisation du guichet présentait un coût budgétaire important.

Dans sa présentation la direction a reconnu que ce projet était motivé par le seul souci d'économiser le loyer de la trésorerie.

Est prévue l'installation de la trésorerie au 3^{ème} étage du CFP, ce qui n'ira pas sans soulever des difficultés au quotidien pour la liaison du service avec le guichet et la caisse. La caisse dite « conjointe » SIP-TM sera tenue par la trésorerie. Le volume total approchera les 10 000 opérations.

Les régisseurs (106 régies) seront reçus dans un local partagé avec le PCE, ce qui exigera un planning concerté entre les deux services. La direction a assuré avoir l'accord des maires d'Issy et de Vanves. Nous avons fait remarquer que le nouvel emplacement était mal desservi par les transports en commun notamment pour les usagers venant de Vanves.

Le transfert de la trésorerie induit des déménagements de services :



Le transfert de la 2^{ème} BDV (Brigade Départementale de Vérification) d'Issy à Sèvres

Les conditions d'installation posent problème : surface totale réduite (75 m² pour 9 agents), répartition des agents dans des bureaux non fermés, local photocopieur et internet non prévus. En outre les sanitaires du site sont

dans un état déplorable. La direction a répondu que la réfection complète des sanitaires était votée par la copropriété. Elle va étudier la possibilité de fermer les espaces

bureaux. Pour nous il n'en demeure pas moins que l'espace prévu est insuffisant.

Le transfert du PCRP n°8 (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) d'Issy à Montrouge

10 agents du PCRP (d'Issy, Vanves et Montrouge) occuperaient le 5^{ème} étage du CFP de Montrouge. Nous avons demandé que le bureau le plus important soit scindé en deux. Nous avons fait remarquer que ce transfert entraînait le démantèlement de la BCFI (brigade de contrôle de la fiscalité immobilière), service spécialisé dans le contrôle des dossiers les plus complexes à très fort enjeu financier. La direction a expliqué qu'une partie des postes de la BCFI serait redéployée sur les PCRP de Boulogne,

Sèvres, Saint Cloud. Avec cette opération, il n'y aura plus de service de FI (fiscalité immobilière) sur Issy et Vanves. La direction répond que les SIP assureront la réponse aux recherches généalogiques ainsi que l'accueil courant, le PCRP transféré devant quant à lui assurer une permanence sur ces sites en période de campagne ISF. Pour nous il y a une nouvelle fois éloignement du service vis-à-vis de l'utilisateur et transfert de certaines tâches vers les SIP.

L'opération d'Issy, dictée par la seule recherche d'économies budgétaires, se traduit par des déménagements contraints, le démantèlement d'un service performant (BCFI), l'installation d'un autre (la 2ème BDV) dans des conditions insatisfaisantes, l'éloignement du service FI vis-à-vis de l'utilisateur. Les collègues de la BCFI y perdent leur régime indemnitaire favorable.

Les priorités et garanties prévues en la circonstance par les règles de gestion trouvent à s'appliquer (voir plus loin : rappel des règles de mutations et affectations). La direction devra préciser le dispositif pour les agents détachés du PCE à la BCFI.

Transferts d'emplois entre PCE :

Conséquence d'un changement de périmètre, 4 emplois sont transférés 2 A et 2 B d'Issy à Sceaux et de 2 A de Nanterre à Neuilly au nom du rééquilibrage des effectifs des PCE. Une fois de plus le service de contrôle est déplacé sans se soucier du lien avec le service de gestion. La conséquence pour les services accueillants est un nouvel entassement.

Regroupement des PCE « éclatés » sur un même site:

Les postes PCE de Clichy seraient transférés à Levallois, ceux de Colombes à Asnières et ceux de Suresnes à Courbevoie avec effet au 1^{er} septembre 2015. La CGT a donné lecture

de la pétition signée par 45 agents des PCE, SIE et SIP, pour le maintien du service du PCE sur le site de Colombes. Voir extraits ci-dessous :

Les agents du Pôle de Contrôle et d'Expertise de Colombes viennent d'apprendre par un courriel la volonté de la direction de regrouper les PCE sur la résidence d'Asnières sur Seine à compter du 1^{er} septembre 2015 (...).

Le gouvernement a affirmé sa volonté de lutter contre la fraude fiscale et de relancer l'économie par des dispositifs tels que les CIR, les CICE... des missions qui sont au cœur du métier du PCE. Un regroupement sur un seul site ne peut qu'aller à l'encontre des services rendus aux entreprises en matière d'expertise et qu'aller à l'encontre de la qualité des missions de contrôle et de programmation.

La direction doit prendre en compte qu'un regroupement sur un seul site provoquerait :

- un allongement de l'instruction des RCTVA, CIR, CICE quand les entreprises ont un besoin croissant de trésorerie et souhaitent un raccourcissement des délais de traitement des instructions (...)

- une perte d'information et de connaissance des dossiers (...)

- un CSP et une programmation basés principalement sur les restitutions des applications informatiques (...)

- des difficultés d'accès et d'utilisation de BDRP à partir d'un service extérieur au site d'implantation du service gestionnaire...

(...).

La direction objecte la nécessité d'un pilotage en continu par le chef de service sur un seul site et renvoie pour les liaisons entre services aux applications informatiques.

Le PCE d'Asnières-Colombes serait installé dans les bureaux actuellement occupés par le

PCR. C'est ainsi qu'on apprend que le PCR sera à son tour transféré à Suresnes!!! Et ce alors que la note DG sur les PCR n'est même pas publiée !

Concernant Courbevoie-Suresnes, le projet prévoit de loger 10 agents dans deux bureaux

de 35 m2 et le chef de service dans l'actuel local syndical !

La CGT a souligné le fait que ces locaux étaient réputés pour leur chaleur éprouvante. La direction a répondu que la climatisation serait installée. Au sujet du local syndical elle s'est engagée à fournir un local en compensation.

Le PCE de Clichy-Levallois serait regroupé au CFP de Levallois.

Pour la CGT, ces regroupements contribuent à la dégradation des conditions de travail de ces services : que ce soit par les transferts de postes, l'entassement des agents ou encore un éloignement supplémentaire par rapport aux services de gestion SIE et SIP.

Transfert de la 2^{ème} Bdv, du PCRPN N°8, regroupement des PCE, la direction doit entendre les agents et retirer ses projets !

Rappel des règles en cas de suppression, transfert d'emplois ou de missions

En cas de suppression ou transfert d'emploi, aucun agent A, B ou C n'a à souscrire une demande de mutation au plan national. Les agents conservent leur affectation nationale (direction, RAN, mission-structure) et bénéficient du maintien sur leur commune d'affectation locale. Il n'est plus procédé à l'identification des agents dont l'emploi est supprimé. Les agents qui souhaitent suivre leur mission sont prioritaires pour rejoindre leur poste transféré.

Questions diverses

- Nanterre CAD : la CGT est intervenue pour faire état du dysfonctionnement de la climatisation au service Produits divers ainsi qu'une absence d'aération. La direction a pris note tout en répondant qu'il s'agissait d'un problème général à tout l'immeuble.

- fenêtres du réfectoire de Colombes : la CGT a informé la direction que certaines de ces fenêtres sont cassées. La direction a pris note.

- secrétariat de la commission : le déplacement du secrétariat (changement de division) sera à l'ordre du jour du CTL de novembre.

- quart d'heure cantine à Issy-les-Moulineaux : nous avons rappelé la demande des agents du site à bénéficier du quart d'heure cantine compte tenu de l'éloignement de la cantine (plus d'un km). La direction va regarder ce point.

- fusion des SIP de Nanterre et de Rueil : la CGT a signalé à la direction que les plans soumis au CTL ne correspondaient pas à ce qui avait été retenu au niveau local entre les agents et les chefs de service.



Bulletin d'adhésion
CGT Finances Publiques 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Catégorie : Grade :
Echelon :
Filière fiscale Filière publique
Adresse administrative :
.....
Date :/...../..... Signature :

